



MAIRIE - INFOS

La lettre d'information municipale : 2021/6

Saint Bonnet de Bellac, le 29 mars 2021

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Il y a un an déjà, une crise sanitaire inédite, d'une ampleur inconnue de nos générations venait frapper le monde. Il faut remonter aux années 1918-1919 pour se souvenir du fléau de la grippe espagnole qui fit plus de 300 000 morts en France, rajoutant à l'horreur de la 1ère guerre mondiale (1914-1918), son contingent de décès et de détresses.

Il y a un an déjà, le Gouvernement à l'instar de nombreux autres pays, décidait d'un confinement complet et généralisé.

Au mois de mai l'espoir renaissait et l'été se passa dans des conditions quasi normales, mais à l'automne revint la deuxième vague. Accalmie pendant l'hiver et puis la 3ème vague est là.

Nous l'avons constaté, les gestes barrières, le port du masque, la distanciation physique, la limitation des contacts sociaux et familiaux contiennent ou freinent l'épidémie. Cependant celle-ci persiste.

La vaccination mise en place en février et dont le rythme s'accélère chaque semaine sera, bien sûr, l'élément décisif pour enrayer la propagation du virus et ainsi sauver des vies, arrêter les dommages physiques temporaires ou irrémediables subis par nombre de malades du Covid.

L'équipe municipale de St Bonnet a pris sa part à l'effort collectif pour favoriser au plus vite la vaccination de ses concitoyens, les plus de 75 ans d'abord, les plus de 70 ans maintenant.

Malgré les vicissitudes liées à cette crise, le Conseil Municipal fait avancer les dossiers et les projets élaborés en 2020 et début 2021 qui se sont inscrits dans les délibérations et les budgets adoptés pendant cette période, le maintien de l'épicerie, les travaux de l'église, le déploiement de la fibre et puis tout ce qui constitue le quotidien d'une commune.

Les communes, comme les particuliers ou les entreprises, ont leur lot de problèmes. L'année dernière c'était le cambriolage de notre atelier et les dégâts qui allaient avec (désossement du camion). Cette année, c'est la détérioration de notre site internet dans l'incendie du Data Center de Strasbourg.

Vous trouverez dans cette lettre, un résumé des travaux du Conseil Municipal lors de sa dernière réunion du 22 mars, ainsi que diverses informations relatives à la vie communale.

Bonne lecture. Bien cordialement.

Jean-Claude Boulle

À savoir

Horaires de la déchèterie : à partir du 1er avril les horaires de la déchèterie vont changer.

Elle sera **fermée** le **lundi** toute la journée et **tous les matins**.

Elle sera donc **ouverte** les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi après-midi de 14h à 17h15.

La compétence ayant été transférée de la communauté de communes au SYDED (syndicat départemental d'enlèvement des ordures ménagères), c'est celui-ci qui décide seul maintenant, du fonctionnement des déchèteries.

Remorque de la commune : il semble utile de rappeler que la remorque de la commune peut être mise à la disposition des administrés pour l'enlèvement de déchets verts ou autres.

Inscription sur les listes électorales : le gouvernement a fixé les dates des prochaines élections départementales et régionales. Elles auront lieu les dimanches 13 et 20 juin prochain, sauf si la situation sanitaire conduit le Gouvernement à en repousser les dates en septembre.

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire à la mairie en se munissant d'un justificatif d'identité et de domicile. Elles peuvent également se faire sur internet sur le compte service-public.fr ou via [France Connect](https://franceconnect.gouv.fr).

Elles peuvent être reçues jusqu'au vendredi 7 mai au plus tard.

Si vous voulez voter, n'attendez pas.

Covid, nouvelles règles : port du masque obligatoire dans les villes de plus de 3 500 habitants, donc à Bellac. Rassemblements limités à 6 personnes sur la voie publique. Déplacements dans un rayon de 10 km sans attestation, 30 km avec attestation.

Cérémonie du 19 mars



La municipalité et les anciens combattants, en délégation restreinte, ont commémoré le 19 mars dernier la fin des combats en Algérie.

À Moïse qui se rendait à la cérémonie, un jeune (ignorant cette date) a demandé : « vous célébrez quoi aujourd'hui ? ».

Alors pour les jeunes générations faisons un peu d'histoire. Après 8 ans de combats (1954/1962), le 18 mars 1962, le Gouvernement signait avec le FLN (front de libération nationale), un accord de cessez le feu, dit accords d'Evian, qui prenait effet à midi, le 19 mars. Le Général de Gaulle, Président de la République, organisait le 8 avril 1962 un

référendum pour demander au peuple français son approbation à ces accords. Les français répondaient OUI à 90,81%.

L'insurrection algérienne avait commencé le 1er novembre 1954 avec une trentaine d'attentats et l'assassinat d'un jeune instituteur originaire de Limoges, Guy Monnerot.

Un million et demi de jeunes appelés du contingent firent leur service militaire en Algérie : il durera selon les époques de 18 à 30 mois. L'armée française perdit 25 000 de ses soldats et 15 000 de ses supplétifs algériens, les harkis. Trois enfants de Saint Bonnet figurent parmi ces morts : André Tournois, Louis Monsignon et Louis Imbert.

L'épicerie

Elle a réouvert ses portes, comme prévu, le 5 février dernier et pris un « bon coup de jeune ».

Rafrâichi, « relooké », aéré le magasin bien achalandé, notamment en fruits et légumes donne vraiment envie de consommer local et vous y trouverez également les produits de la boucherie Manahan de Bellac.



Après un mois et demi d'activité, Laura qui pratique des prix tout à fait raisonnables, se dit satisfaite de son nouveau métier et du commerce qui s'y développe.



La municipalité, comme l'avait fait celle de Louis Germaneau en son temps, a mis en œuvre les moyens nécessaires pour que vive ce commerce.

Maintenant il appartient aux habitants de Saint Bonnet de le faire vivre s'ils souhaitent conserver des commerces de proximité, et il ne suffit pas de faire des incantations ou proclamations, il faut le fréquenter et y acheter.

À l'école

Jeudi dernier, 25 mars, Mme Pascale Silbermann, Sous-Préfète de Bellac-Rochechouart, accompagnée de Mme Jacqueline Orlay, Directrice des services académiques de la Haute-Vienne, était présente à l'école de Saint Bonnet pour remettre 3 ordinateurs à des élèves en difficulté dans le cadre du programme de la continuité éducative.

Après la visite de la Rectrice de l'académie de Limoges en mai 2020, cette nouvelle manifestation de l'engagement de l'Etat auprès de notre école, montre l'intérêt qu'il y porte et en souligne la dynamique impulsée par les enseignants et soutenue par la municipalité.



En parlant des écoles

En 2018, l'école de Saint Bonnet perdait sa 3ème classe malgré les efforts du maire pour la conserver et ses interventions auprès du Préfet et du Cabinet du 1er Ministre. Une polémique voulue par quelques-uns, montait en épingle cette suppression.

Cette suppression intervenait parce qu'il n'y avait plus assez d'élèves pour justifier son existence selon les critères de l'Education Nationale (52 élèves et il n'y en avait que 47).

En 2019-2020, l'école de Nouic perdait également sa 3ème classe se retrouvant dans la même situation que Saint Bonnet.

Cette année, sur la communauté de communes, à la rentrée les écoles de Peyrat de Bellac et d'Arnac la Poste perdront leur 4ème classe faute d'élèves en nombre suffisant pour les maintenir. Par exemple, Peyrat qui avait 90 élèves il y a 2 ans, passerait à 66 à la rentrée prochaine.

À noter qu'à l'occasion d'une rencontre récente, les maires de Saint Bonnet et Peyrat ont évoqué la question d'un RPI (regroupement pédagogique inter-communal). Ils en reparleront en 2022.

Les travaux du Conseil Municipal

Réuni le 22 mars dernier, le Conseil Municipal a étudié une quinzaine de dossiers dont le plus important était l'examen des comptes administratifs de l'année 2020.

Ces comptes relatent toutes les opérations financières effectuées par la commune tant en dépenses qu'en recettes, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Les comptes de la commune doivent être votés en conformité avec les comptes de gestion tenus par le Trésorier des Finances Publiques qui contrôle les affectations comptables des mouvements financiers et comptabilise ces derniers après avoir vérifié leur légalité.

Après avoir voté lesdits comptes de gestion du Trésorier, le Conseil a examiné plus en détail les comptes de la commune, budget principal et budget annexe de l'assainissement.

Le budget principal de la commune pour 2020, s'est élevé globalement à 747 075,33 € en ce compris le fonctionnement pour 402 161,14 € et l'investissement pour 247 060,93 €.

Les recettes respectives ont produit 499 045,64 € d'une part, 260 059,15 € d'autre part, générant 96 884,50 € et 12 998,22 € d'excédents sur chacune de ces sections.

Le résultat global de l'exercice, y compris les excédents reportés et les réserves, s'est élevé à 268 767,82 € répartis entre le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 68 155,09 € permettant ainsi de couvrir le remboursement des emprunts en capital de 47 977 € et fournissant 20 178 € d'auto-financement supplémentaire.

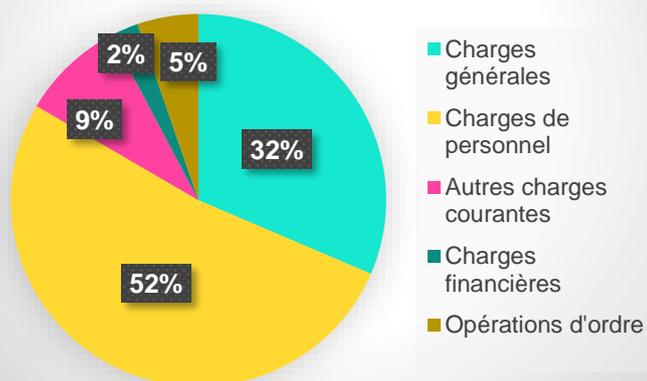
L'excédent cumulé reporté pour 2021 s'élève donc à 199 795,73 €. Il comprend les 44 000 € du prix de la vente du presbytère « mis de côté », qui seront affectés à l'auto-financement des travaux de l'église, il comprend également les 30 000 € reçus de la société des éoliennes qui ont été mis en réserve.

Les excédents produits par la gestion de la commune se montent donc à 125 000 €.

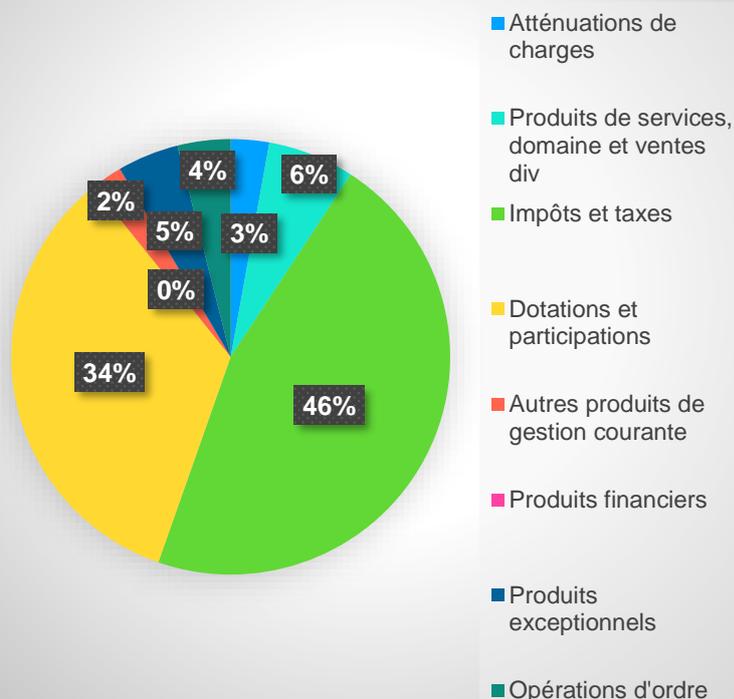
Cette situation financière saine nous permet de continuer à réaliser des projets, de faire face aux aléas de la vie municipale, par exemple quand survient la baisse des dotations de l'Etat dans le cadre du redressement des finances publiques ou lorsque la baisse de la population municipale entraîne automatiquement une diminution des dotations versées par l'Etat.

Répartition en pourcentage des différents postes de dépenses et recettes du budget principal de la section de fonctionnement et de la section d'investissement

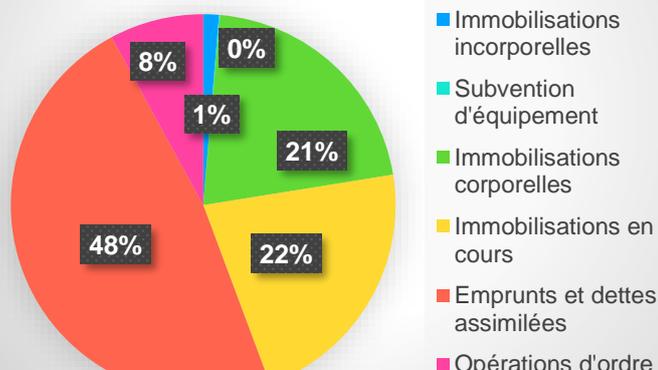
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



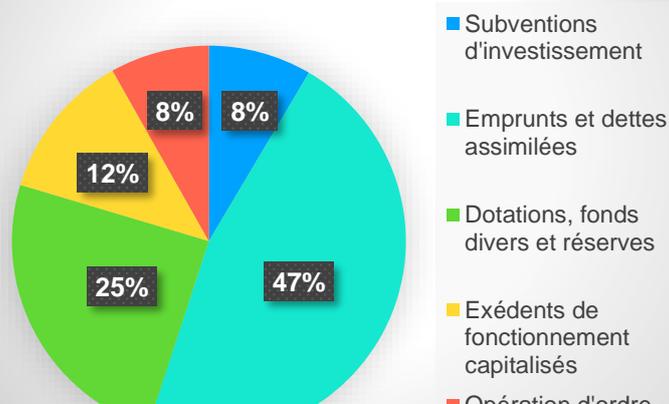
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020



Le budget annexe de l'assainissement s'est élevé globalement à 38 043,03 € en dépenses et 62 314,41 € en recettes y compris les excédents de clôture reportés.

Il présente ainsi pour l'exercice 2020, un excédent de fonctionnement de 13 269,30 € et un excédent d'investissement de 10 002,08 €.

À noter qu'une partie des recettes attendues en 2020 n'ont pas été versées par la société AGUR chargée du recouvrement des redevances d'assainissement. Les sommes dues par AGUR ont depuis lors été payées courant mars 2021.

Enquête publique : le 12 octobre dernier le Conseil Municipal avait délibéré favorablement sur les demandes d'acquisition de parties d'airages ou de chemins ruraux par Mr et Mme Hellin au Mas du Bost, Riffort à la Rissenderie, Hegarty à la Berge et Eck à Bezeaud (voir Mairie-Infos du 25/10/20). Il convenait toutefois de consulter les riverains sur ces projets et de diligenter une enquête publique, celle-ci a eu lieu du 16 février au 1er mars dernier et le commissaire enquêteur a conclu par un avis favorable.

Le Conseil a donc acté ces cessions et les ventes interviendront dans les semaines à venir.

Parc photovoltaïque : une convention d'utilisation des chemins communaux a été conclue entre la commune et la société Bay Ware qui conduit un projet d'installation d'un parc photovoltaïque à Chez Guinaud.

Ce projet a fait l'objet d'un vote favorable de principe l'année dernière lors du Conseil en date du 4 mars 2020.

Fourrière animale : le Conseil a reconduit comme chaque année la convention avec la Société Protectrice des Animaux qui se charge de recueillir les animaux errants trouvés sur le territoire communal. La cotisation s'élève à 301,77 € par an.

Aménagements au stade : le Conseil départemental avait, lors de sa séance de janvier 2021, reporté la demande de subvention présentée par la commune à la session complémentaire de mai 2021. La commune représente donc sa demande de subvention.

Subventions : à noter que le Conseil départemental a octroyé 2 subventions à la commune de Saint Bonnet, lors de sa session de janvier 2021 : 3 090 € pour les aménagements à l'école et 5 450 € pour la pose de bordures de trottoir sur la RN 147.

L'Etat a également octroyé une subvention de 3076 € pour l'école.

Travaux d'assainissement et d'embellissement de l'Eglise : un bureau d'études spécialisé a effectué une mission de diagnostic humidité en janvier 2021, il a préconisé un système d'assèchement des murs et la pose d'un produit en sous-couche de l'enduit à réaliser.

L'ATEC (l'agence technique départementale) à qui nous avons confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, a procédé à une estimation préliminaire des travaux à effectuer pour permettre de déposer des demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Etat (celles-ci pourraient atteindre 70% du coût).

L'enveloppe maximum se situe à 235 900€ en y incluant deux options, la réfection de la couverture et celle du clocher.

Ceci doit être affiné par l'architecte qui va être en charge du projet, mais d'ores et déjà nous ne retiendrons pas la réfection du clocher et nous nous limiterons certainement à la réfection partielle de la toiture selon l'avis d'un professionnel qui a vérifié la couverture.

Réfection du chemin rural de Grandou : ce chemin qui conduisait, entre autres, à la ferme de Grandou avait été empierré en son temps. Cette ferme devenue résidence secondaire, est, depuis début 2020, l'habitation principale de Mr et Mme Gardner. Il convient donc de le traiter comme une voie communale avec un revêtement en tri-couche.

L'estimation établie par l'ATEC prévoit un coût de 10 200 €, le Conseil a voté une demande de subvention auprès du Conseil départemental de 4 250€.

Ces travaux sont prévus pour être réalisés en 2021 selon l'obtention de la subvention.

Transfert de biens de section à la commune : comme suite à la demande de deux propriétaires, 2 parcelles de biens de section, situées respectivement à Fauras et à la Petite Parlière, pourraient être transférées à la commune pour être vendues ensuite aux deux personnes demanderesses.

La procédure spécifique à de tels transferts va être mise en œuvre compte tenu du vote positif émis par le Conseil Municipal.

Avenant à la Convention Mutualia : en 2017, la commune a conclu avec la mutuelle Mutualia, filiale de la Mutualité Sociale Agricole, une convention de partenariat, afin de permettre aux habitants de Saint Bonnet de bénéficier d'un contrat de groupe auprès de cette mutuelle, ce qui leur a permis d'avoir des tarifs préférentiels. Une vingtaine de personnes a de ce fait adhéré à ladite mutuelle.

Cette convention s'appliquait aux personnes résidant effectivement à Saint Bonnet, ce qui veut dire que celles qui quittaient la commune ou partaient en EPHAD, ne pouvaient plus bénéficier de ces tarifs préférentiels.

L'avenant adopté par le Conseil permettra aux adhérents qui viendraient à quitter la commune pour quelque cause que ce soit de conserver les conditions fixées au moment de l'adhésion.

Rédaction d'actes administratifs : pouvoirs ont été donnés aux adjoints pour représenter la commune lors de la passation d'actes administratifs relatifs à des ventes, acquisitions ou cessions (voir Mairie-Infos du 25/10/20).

Unité de méthanisation d'Azat le Ris : le maire donne communication de l'arrêté préfectoral portant sur l'enregistrement de l'unité de méthanisation.

Informations du Maire au Conseil

Déploiement de la fibre sur la commune : après le choix de l'implantation du Point de Mutualisation effectué mi-janvier, nous avons procédé au recensement des prises à raccorder début mars. Nous avons dû, ensuite, revoir de concert avec la société AXIONE, toutes les infrastructures nécessaires au déploiement, les anciennes et les nouvelles.

Depuis une dizaine de jours, le travail sur le terrain a commencé ; normalement les délais devraient être tenus.

Une modification est intervenue : les villages des Rochettes, de la Graule, Fauras, l'Hopital, Chez Plument, l'Echalarderie seront raccordés sur la « plaque » de Peyrat de Bellac, ce qui n'aura aucune incidence technique, pas plus que sur les délais.

Portiques : la pose des portiques rue de l'ancien Chai est en cours. Ils seront opérationnels dans les prochains jours.

Vaccination : compte tenu des difficultés rencontrées par les administrés âgés de 75 ans et plus pour se faire inscrire auprès des centres de vaccination, nous avons effectué le recensement de ces personnes et mis en place un système d'inscription à la mairie après qu'un courrier du maire leur ait été adressé le 17 février.

À ce jour, hormis les habitants de Saint Bonnet de ce segment d'âge qui ne veulent pas se faire vacciner, tous ont reçu leur première injection les 17 et 23 mars, et 3 cas particuliers la recevront prochainement. Quelques personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion ont été transportées par des membres du conseil municipal.

Site internet : le site internet de la mairie était hébergé dans le Data Center (Centre de données informatiques) de Strasbourg qui a été victime d'un incendie le 12 mars dernier.

Notre site est donc indisponible depuis cette date ; il semblerait qu'il puisse être récupéré d'ici quelques semaines.

Logement de la mairie : situé au-dessus de celle-ci, il est actuellement occupé par un locataire depuis le 8 février dernier.

Voie communale N°12 (route de Châteauneuf) : un revêtement bi-couche a été mis en place courant mars sur la partie la plus dégradée, ceci à la charge de la société Bay Ware.

Les experts ayant rendu leurs conclusions récemment, il appartiendra, maintenant, aux entreprises dont la responsabilité a été mise en cause, de se mettre d'accord avec les assurances et la route sera refaite complètement à leurs frais.

Remerciements : le Maire donne lecture de différents courriers remerciant la mairie pour la distribution des colis gastronomiques d'une part et pour l'organisation de la vaccination d'autre part.

Maisons de service au public : les maisons de service au public sont à la disposition de la population pour les aider dans leurs démarches auprès des administrations et organismes publics ou semi publics. Le prospectus figurant ci-après indique les horaires de la MSP de Mézières sur Issoire, il en existe aussi une à la poste du Dorat, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Bellac.



1 CENTRE ANDRE RAYNAUD
87330 MÉZIÈRES-SUR-ISSOIRE
05 55 68 43 60
mezieres-sur-issuire@france-services.gouv.fr

Le saviez-vous ?

L'Etat, désireux d'offrir un accès aux services publics à toute la population, a pris la décision de mettre en place des espaces **France Services** dont certains sont portés par La Poste.

Ainsi le 1^{er} octobre 2020 la Maison de Services Au Public de Mézières-sur-Issoire a été labellisée **France Services**.

Qu'est que cela change ?

- Un point numérique en libre accès (internet, imprimante, scanner...)
- Un agent entièrement dédié **France Services** pour vous accompagner
- Un espace de confidentialité

Quels services publics ?

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Assurance maladie (CPAM)
- DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)
- Assurance retraite (CARSAT)
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Intérieur

